

**PROCES-VERBAL N° 7
DU BUREAU EXECUTIF PLENIER
20 Décembre 2005**

Présents :

Monsieur Gil PELLAN, Président

Messieurs Daniel MURAIL, Secrétaire Général
Jean Philippe LACHAUME, Secrétaire Général Adjoint
Christian ALBE, Trésorier Général (téléphone)
Laurent MOREUIL, Trésorier Général Adjoint

Excusés :

Mademoiselle Hélène GROC, Vice-Présidente, Chargée de la Communication
Messieurs Philippe BEUCHET, Vice-Président, Chargé des Organisations et des Relations Internationales
Thibaud SARRAZIN, Vice-Président, Chargé du Marketing
Pierre COQUAND, Président de la LNV
Jean-Paul ALORO, Représentant de la LNV
Monsieur Michel COGNE, Directeur Technique National



Ordre du Jour :

			Pages
1	INFOS DU PRESIDENT	GP	3
11	Accord cadre Etat - FFVB		
12	Félicitations à André Glaive		
13	Rencontre avec la Ligue du Centre et le Président du Comité de l'Indre et Loir		
14	Contrat des joueurs de Volley-Ball		
15	Création d'une association des Présidents de clubs professionnels		
2	ADOPTION DES PROCES-VERBAUX	DM	4
21	PV des commissions centrales		
22	PV des commissions de discipline		
3	VIE FEDERALE	DM	4 à 6
31	Convention FFVB/Ligues		
32	Aides aux postes d'ATR/ATD – ADR/ADD (2005)		
33	Aménagement des locaux		
34	Motion Midi-Pyrénées		
35	Situation des personnels FFVB		
36	Projet Beach Volley		
4	POINT FINANCIER	CA	7
41	Rémunération des stagiaires		
42	Ouverture d'un compte bancaire FFVB au Crédit Mutuel		
5	DTN		7
6	LNV		7
7	COMMUNICATION		7 et 8
71	FFVB Infos		
72	Coupes de France – TV		
8	MARKETING		8
81	Ballons		
82	Produits dérivés		
83	Régie publicitaire		
9	INTERNATIONAL		8 et 9
91	FIVB : Centre International de Développement de Montpellier		
92	CEV : Report d'organisation du Conseil d'Administration de la CEV		
93	CEV : Candidature aux Championnats d'Europe 2009		

Le Président
Gil PELLAN

Date de rédaction : 21/12/2005
Date d'Adoption : Adopté par le CDF du 28/01/2006
Date de diffusion : 11/01/2006
Auteur : Daniel MURAIL

1. INFOS DU PRESIDENT

1.1. Accord cadre entre l'Etat et la FFVB

Le président Gil PELLAN a signé l'accord cadre entre le Ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement, le Ministère de la jeunesse des sports et de la vie associative et la FFVB. Cet accord permet aux clubs, comités départementaux et ligues de bénéficier de priorité dans le cadre de la politique de l'emploi.

1.2. Félicitations à André Glaive

Le Président, Gil Pellan et le Bureau Exécutif adressent à André Glaive leurs sincères félicitations pour sa nomination au grade d'instructeur FIVB de niveau 2 (« Rapport des Conseils et Commissions FIVB – Septembre 2005 » - Commission des Entraîneurs des 13 et 14 Septembre 2005).

1.3. Rencontre avec la Ligue du Centre et le Président du Comité de l'Indre et Loire

Une rencontre a eu lieu avec le Président de la ligue, Pierre Jeanrot, Patrice Thomas, le Président du Comité Départemental de l'Indre et Loire et André Meneau, le Trésorier de la ligue.

Le déroulement de l'Assemblée Générale a été mis au point en conformité avec le cahier des charges. L'Assemblée Générale se déroulera au domaine des portes de Sologne à ARDON 45160 (10 min au sud du centre ville d'Orléans) du vendredi 2 juin à 14h00 et se terminera le samedi 3 juin par un dîner de clôture.

Le lieu unique du déroulement de l'Assemblée Générale, le cadre et les conditions choisis par le Président, Pierre Jeanrot et son équipe rendra optimum les conditions de déroulement de l'Assemblée Générale.

Un programme de voyage dans la région sera proposé aux accompagnatrices et accompagnateurs des délégués : châteaux de la Loire, Orléans ... etc.

Un échange a suivi sur la situation du Volley-Ball dans la ligue et en particulier sur le département de l'Indre et Loire.

Le Secrétaire Général proposera à JM. Schmitt de prendre contact avec Patrice Thomas afin d'étudier une réflexion à engager entre le club de TOURS et les autres clubs du département.

Une présentation du projet beach-volley a été faite par le Président Gil Pellan. Le Président, Pierre Jeanrot, a également présenté le projet de la ligue du Centre avec un aménagement des lieux de pratique sur les bords de Loire.

1.4. Contrat des joueurs de Volley-Ball

Suite aux textes précisant les droits des agents de joueurs, le Président Gil Pellan rappelle que les contrats des joueurs de Volley-Ball ayant utilisé les services d'un agent de joueurs doivent être à la disposition du Président de la FFVB. Un courrier sera adressé en ce sens au Président de la LNV.

.../...

Date de rédaction : 21/12/2005

Date d'Adoption : Adopté par le CDF du 28/01/2006

Date de diffusion : 11/01/2006

Auteur : Daniel MURAIL

1.5. Création d'une association des Présidents de clubs professionnels

Le Président, Gil Pellan informe les membres du Bureau de la création d'une association des présidents de clubs professionnels. Il a été invité à les rencontrer et un calendrier de 3 réunions a été programmé, dans un objectif constructif :

- Réunion sur les CFC,
- Réunion de la cellule marketing avec les Présidents des clubs de Pro A,
- Réunion d'harmonisation du calendrier international 2006/2008.

2. ADOPTION DES PROCES-VERBAUX

2.1. PV des commissions centrales

- PV CCA n° 3 du 10/10/2005 → adopté (à considérer en tant que PV N° 2, suite à une erreur de numérotation).
- PV CCS N° 2 du 27/09/2005 → adopté
- PV CCS n° 3 du 4 novembre 2005 → adopté
- PV CCS n° 4 du 15 décembre 2005 → adopté

Le Compte-Rendu des Présidents de CRA du 4 octobre est à valider par la CCA.

2.2. .PV des commissions de discipline

- PV CFA n° 2 du 10/11/2005
- PV CFA n° 3 du 03/12/2005
- PV CCD n° 1 du 06/09/2005

3. VIE FEDERALE

3.1. Convention FFVB/Ligues

Le Bureau fera parvenir le texte de la Convention FFVB/Ligues, qui sera proposé à la signature des ligues régionales, aux membres du Comité Directeur pour validation au CDF du 28 janvier 2006.

Les conventions seront passées entre la FFVB et les ligues régionales ou entre la FFVB et les ligues régionales et comités départementaux. L'aide sera versée à l'employeur.

3.2. Aides aux postes d'ATR/ATD – ADR/ADD (budget fédéral 2005)

Création des postes sur la base des nouvelles propositions fédérales

- *10 Postes d'ADR : Nouveaux postes aidés par la FFVB: aide sur la base de 6 000 euros par poste et par année civile budgétaire.*

Ligue de Basse-Normandie : 1 poste

Ligue de Champagne-Ardenne : 1 poste (*Ancien poste ligue sans CTS VOIR (1)*)

Ligue du Centre : 1 poste (*Ancien poste ligue sans CTS VOIR (1)*)

.../...

Date de rédaction : 21/12/2005

Date d'Adoption : Adopté par le CDF du 28/01/2006

Date de diffusion : 11/01/2006

Auteur : Daniel MURAIL

Ligue du Corse : 1 poste
 Ligue de Picardie : 1 poste
 Ligue de Rhône- Alpes : 4 postes
 Ligue de Guyane : 1 poste

- *5 Postes d'ADD : Nouveaux postes aidés par la FFVB: aide sur la base de 6 000 euros par poste et par année civile budgétaire.*

CD 06 : 1 poste (Ligue de Cote d'Azur)
 CD 13 : 1 poste (Ligue de Provence)
 CD 26 : 1 Poste (Ligue du Rhône-Alpes)
 CD 89 : 1 poste (Ligue de Bourgogne)
 CD 81 : 1 poste (Ligue de Midi-Pyrénées)

- Des nouveaux postes sont actuellement en phase d'étude (Jean-Marie Schmitt).

Aides aux anciens postes et propositions pour 2007 : les anciens postes ATD - ATR verront leurs aides renouvelées avec une réorientation de leurs objectifs selon les principes des postes ADR – ADD : action en fonction des orientations de politique fédérale (1).

- *7 Postes (6,7 temps plein) Postes d'ATR : Anciens postes aidés par la FFVB: aide sur la base de 3 500 euros par poste et par année civile budgétaire.*

Ligue d'Auvergne : 1 poste
 Ligue de Bretagne : 1 poste
 Ligue du Languedoc Roussillon : 0,7 poste
 Ligue du Limousin : 1 poste
 Ligue de Lorraine : 1 poste
 Ligue de Poitou Charente : 1 poste
 Ligue Rhône-Alpes : 1 poste

- *9 Postes (7,5 temps plein) d'ATD : Anciens postes aidés par la FFVB : aide sur la base de 3 500 euros par poste et par année civile budgétaire.*

CD 35 : 1 poste (Ligue de Bretagne)
 CD 22 : 1/2 poste (Ligue de Bretagne)
 CD 87 : 1 poste (Ligue du Limousin)
 CD 53 : 1/2 poste (Ligue des Pays de Loire)
 CD 26 : 1 Poste (Ligue Rhône-Alpes)
 CD 38 : 1 poste (Ligue Rhône-Alpes)
 CD 74 : 1 poste (Ligue Rhône-Alpes)
 CD 42 : 1 poste (Ligue Rhône-Alpes)
 CD 69 : 1/2 poste (Ligue Rhône-Alpes)

D'autre part subsistent : (objectif à partir de 2007 : cadres d'Etat)

- *5 Postes (4,5 temps plein) d'ATR pôles espoirs : aide sur la base de 7 500 euros par poste et par année sportive*

Alsace, 2 postes : Mulhouse et Strasbourg
 Aquitaine, 1 poste : Bordeaux

.../...

Date de rédaction : 21/12/2005

Date d'Adoption : Adopté par le CDF du 28/01/2006

Date de diffusion : 11/01/2006

Auteur : Daniel MURAIL

Pays de la Loire, 1 poste : Sablé sur Sarthe
Rhône Alpes, 1/2 poste : Lyon

3.3. Aménagement des locaux

Le Secrétaire Général et Philippe Beuchet sont chargés de conduire une étude d'un aménagement des locaux de la Fédération pour permettre :

- L'accueil de bureaux des nouveaux personnels,
- La restructuration fédérale,
- L'utilisation des volumes non occupés,
- La prise en compte des remarques suite à la visite de la commission sanitaire.

3.4. Motion Midi-Pyrénées

Le Bureau Exécutif prend connaissance du courrier du Président de la ligue Midi-Pyrénées et de la motion votée par le Comité Directeur de cette ligue.

Le Bureau Exécutif prend acte de la priorité de la ligue sur les créations d'emplois dans 3 comités départementaux.

3.5. Situation des personnels FFVB

Le Bureau Exécutif approuve la mise en place du fichier détaillé du personnel FFVB (personnel du siège et personnel technique) par le Secrétaire Général, en vue du passage à la Convention Collective du Sport. Le Bureau demande au service de la Direction Technique Nationale de travailler sur ce point en collaboration avec le Secrétaire Général.

3.6. Projet Beach Volley

Patrice Marquet produira un document destiné aux ligues régionales, comités départementaux, clubs et organismes, afin de fournir les premières explications de l'organisation du Volley-Ball de Plage en France, selon la ligne actée à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 3 décembre :

1. la licence FFVB option Beach,
2. les compétitions de clubs,
3. le France Beach Volley Tour,
4. les lieux de pratique,
5. la mise en place du haut-niveau : académie de Beach Volley et formation.

Le projet du Bulletin Fédéral d'Information de Beach Volley 2006 sera envoyé à tous les membres des commissions suivantes : CCS, CCA, CCSR et CCF, ceci afin que les présidents renvoient les remarques de leur commission respective pour le 9 janvier.

Un Comité Directeur téléphonique se tiendra le lundi 16 janvier 2006 pour validation du BFI 2006 de Beach Volley.

.../...

Date de rédaction : 21/12/2005
Date d'Adoption : Adopté par le CDF du 28/01/2006
Date de diffusion : 11/01/2006
Auteur : Daniel MURAIL

4. POINT FINANCIER

4.1. Rémunération des stagiaires

L'accueil de stagiaire à la FFVB se fera sous l'autorité administrative du Secrétaire Général.

L'autorité fonctionnelle du stagiaire sera confiée à un membre du Bureau Exécutif (ou d'un chargé de mission).

Le suivi d'apprentissage sera confié à un salarié de la Fédération ou à un chargé de mission FFVB.

Une somme de 300 €/mois de stage serait attribuée forfaitairement (limite du plafond URSSAF 365 €) à chaque stagiaire.

La répartition des mois/stage par service, sera définie en début d'année en fonction des disponibilités financières fédérales.

Projets actuels :

- 2 stagiaires pour étude de dossiers administration générale
- 1 stagiaire juridique.

4.2. Ouverture d'un compte bancaire FFVB au Crédit Mutuel

Le BE décide l'ouverture d'un compte FFVB/achats-ventes de documentations pédagogiques des centres de ressources de Montpellier.

Seront habilités à co-signer les chèques :

- Gil Pellan, Président FFVB ;
- Christian Albe, Trésorier Général FFVB ;
- Pierre Laborie, de la DTN ;
- Ludovic Paillé, de la DTN.

5. DTN

(Sujet n'étant pas à l'ordre du jour de cette réunion).

6. LNV

(Sujet n'étant pas à l'ordre du jour de cette réunion).

7. COMMUNICATION

7.1. FFVB Infos

Le Secrétaire Général va rééditer le « FFVB Infos » en attente du remplacement de la salariée.

.../...

Date de rédaction : 21/12/2005

Date d'Adoption : Adopté par le CDF du 28/01/2006

Date de diffusion : 11/01/2006

Auteur : Daniel MURAIL

7.2. Coupes de France - TV

En raison de la fusion actuelle entre Canal Satellite et TPS, les chaînes TV ne sont pas en mesure de finaliser les demandes de retransmissions télévisuelles des Coupes de France, mais les contrats se poursuivent.

8. MARKETING

8.1. Ballons

La FFVB précisera dans ses Bulletins Fédéraux d'Information et contrats une formule « approuvé par la FFVB » ou « homologué par la FFVB » et non plus « certifié », comme utilisé jusqu'à présent. (La FFVB n'étant pas un organisme de certification reconnu).

8.2. Produits dérivés

La mise en place d'une boutique fédérale en ligne et physique, s'appuyant sur des professionnels, est en cours de réalisation.

Le paiement en ligne de produits (comme pour la documentation pédagogique des centres de ressources) sera rendu possible avec les services sécurisés.

8.3. Régie publicitaire

Après consultation de différentes régies « CC Sport » est la régie la plus professionnelle ayant manifestée un fort intérêt.

CC Sport est la filiale sportive de CHRIDAMI Communication (Télépoche, Téléstar, Télé DVD, TéléK7...).

Régie publicitaire en presse magazine sportive de : Maxi Basket, MVP Basket, Hand Action, Foot Action, etc.

9. INTERNATIONAL

9.1. FIVB : Centre International de Développement de Montpellier

Le Bureau désigne les membres suivants qui constitueront le groupe de travail :

- Jacques Shaw, Responsable du groupe représentant la FFVB,
- André Leclercq, Membre du CD de la FIVB,
- Pierre Laborie, Responsable Formation du Centre de Ressources,
- André Glaive, Instructeur FIVB, Membre du CD de la FFVB et ancien DTN de la FFVB,
- Frédéric Mansuy, Directeur du Creps de Montpellier.

.../...

Date de rédaction : 21/12/2005
Date d'Adoption : Adopté par le CDF du 28/01/2006
Date de diffusion : 11/01/2006
Auteur : Daniel MURAIL

9.2. CEV : Report d'organisation du Conseil d'Administration de la CEV

La FFVB avait répondu positivement à une demande de Monsieur André Meyer, Président de la CEV, d'organiser en juin 2006, un Conseil d'Administration de la CEV. Cette organisation a été reportée au mois de juin 2007.

9.3. CEV : Candidature aux Championnats d'Europe 2009

Monsieur Jacques Shaw a la charge de mettre en place un groupe de travail afin d'établir le dossier de candidature de la FFVB à l'organisation des Championnats d'Europe 2009 (sur la base du dossier établit en 2005).

DESTINATAIRES :

Liges Régionales Métropolitaines et d'Outre-Mer
Comités Départementaux
Membres du Comité Directeur Fédéral
Membres des Commissions Centrales
Direction Technique Nationale
Diffusion Interne

Date de rédaction : 21/12/2005
Date d'Adoption : Adopté par le CDF du 28/01/2006
Date de diffusion : 11/01/2006
Auteur : Daniel MURAIL